

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : 46
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT NEUF SEPTEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni , après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

OBJET
AFFAIRE N°2025_106_CC_22
Rapport annuel 2024 sur le prix et la
qualité du service public de prévention et
de gestion des déchets (RASPPGD)

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Madame Martine GAZE - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M. Armand VIENNE - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Houssamoudine AHMED - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

Nombre de votants : 52

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
23 septembre 2025

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
06/10/2025

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - Mme Amandine TAVEL - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Alexis POININ-COULIN procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Virginie SALLE procuration à M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - M. Michel CLEMENTE procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Brigitte DALLY procuration à M. Bruno DOMEN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2025

AFFAIRE N°2025_106_CC_22 : RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS (RASPPGD)

Le Président de séance expose :

Le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés mis en œuvre sur le Territoire de l'Ouest est assuré par les équipes internes de la Communauté d'agglomération et par différentes entreprises qui ont notamment en charge :

- la sensibilisation à la réduction des déchets ;
- la veille et la médiation environnementales ;
- la fourniture et la maintenance des contenants à déchets ;
- la collecte des différents flux de déchets (ordures résiduelles, emballages recyclables, encombrants, végétaux, verre, dépôts sauvages, corbeilles, épaves...) ;
- la gestion des déchetteries et le vidage des bennes de déchets.

La communauté d'agglomération collabore avec le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers des microrégions Sud et Ouest de La Réunion, ILEVA. Ce syndicat mixte, créé en 2014, a récupéré la compétence « traitement des déchets ménagers ». Le Territoire de l'Ouest, la CIVIS et la CASUD en assurent la gestion. Les données relatives à la valorisation des déchets et le détail des coûts des installations de traitement sont élaborés par ILEVA qui les a formalisés dans leur rapport annuel validé par le comité syndical de juillet 2025. Ce rapport est annexé au présent rapport annuel 2024 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

L'année 2024 a été marquée par les événements suivants :

- Gestion des déchets post-cyclonique du météore BELAL qui a touché La Réunion en janvier 2024 ayant engendré la collecte de 8 400 tonnes de déchets végétaux (+ 205% par rapport à un mois d'été sans cyclone, soit 2 750 T) ;
- Démarrage des nouveaux marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés sur tout le territoire en janvier 2024 ;
- Renouvellement des marchés publics relatifs à l'acquisition de big-bags pour la sortie des déchets de Mafate, de bornes d'Apport Volontaire, de panneaux (interdiction dépôts sauvages notamment) ;
- Implantation de 51 Points d'Apport Volontaire (PAV), composés d'abri-bacs et de bacs roulants, pour les déchets alimentaires sur La Possession, Saint-Leu et Saint-Paul ;
- Sensibilisation des habitants et collecte des PAV déchets alimentaires sur les quartiers équipés de La Possession et Saint-Leu ;
- Expérimentation du compostage communautaire sur 2 quartiers ;

- Déploiement d'un nouveau composteur (200L) adapté aux petites communes ;
- Lancement d'un nouveau service de prêt de broyeurs de végétaux ;
- Positionnement de 22 nouvelles bornes aériennes de collecte sélective et 15 pour le verre, en pied d'immeuble, dans le cadre de l'expérimentation de l'apport volontaire en habitat collectif ;
- Développement et mise en service d'une application (TRIALI) permettant la gratification du geste citoyen afin d'améliorer le tri des déchets du bac jaune ;
- Participation active au développement de la nouvelle Gestion de la Relation Usagers (GRU) impliquant la mise en place d'un nouveau logiciel, en lien avec le service de la Transition Numérique ayant nécessité la tenue d'ateliers pour la mise à plat des process, des sessions de formations internes et des prestataires ;
- Débuté en mai 2023, le déploiement de la Redevance Spéciale s'est terminé pour les professionnels collectés 3 fois par semaine pour les Ordures Ménagères résiduelles. Il s'est poursuivi avec les professionnels collectés deux fois par semaine pour ce flux de déchets ;
- Poursuite du déploiement d'espaces de réemploi (matériaux sur Plateau-Caillou et Trois bassins, zone de réemploi sur Dos-d'Ane, extension du Trokali de Saint-Laurent et Trois-Bassins) ;
- Mise en œuvre d'une collecte préservante des encombrants encore valorisables pour permettre le réemploi à travers un chantier d'insertion porté par EMMAUS Réunion ;
- Ouverture de la 6ème déchèterie éphémère à la Rivière des Galets (Le Port) ;
- Contractualisation avec l'Eco-organisme Eco-Maison pour les flux plâtre, gravats, articles de jardinage et bricolage, jouets ;
- Remplacement des bacs jaunes par des bornes sur l'ensemble des déchèteries (excepté le Guillaume et la Chaloupe) pour optimiser l'espace afin de créer les zones de réemploi ;
- Reprise de la collecte des piles en déchèterie ;
- Attribution du nouveau marché public global de performances au groupement PAPREC/GTC comme constructeur et exploitant du Pôle Déchets Sud (dont l'Unité de Valorisation Énergétique) par ILEVA décalant la livraison de l'unité de traitement à fin 2026 et par conséquent le plan de déploiement de la stratégie de prévention et de gestion des déchets ménagers à horizon 2024-2030, arrêtée en Conseil Communautaire de mars 2022 pour le Territoire de l'Ouest ;
- Acquisition du foncier pour le remplacement de l'Hermitage (site sur Trou d'Eau) ;
- Poursuite des séminaires pour la co-construction du plan d'actions du territoire ;
- Lancement d'un appel à projet vers les écoles avec le concours du Rectorat ainsi que vers les associations de protection animale pour soutenir des projets œuvrant à la lutte contre l'errance animale ;
- Mise à disposition des communes de lecteurs de puces pour accompagner les polices municipales dans la recherche de propriétaires à travers l'identification des animaux ;
- Montée en puissance des actions répressives sur l'errance animale ;
- Obtention du permis de construire pour le projet de centre animalier.

L'année 2024 est marquée par une production importante des tonnages collectés (+1,9 % par rapport à 2023) avec 141 198 tonnes, dont 27 % à travers l'apport volontaire. Cela traduit une augmentation de la production totale de déchets de 9 % de plus par rapport à 2010 (année de référence).

Le coût de fonctionnement du service est de plus de 49 M€ en 2024 (amortissements des investissements, le coût par habitant s'élève à 213 € HT en 2023), subventions et autres recettes déduites. Avec une TEOM par habitant de l'ordre de 200 €, le taux de recouvrement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers est de l'ordre de 94,7 %. Ce taux est sensiblement identique à celui de 2023 (95%) malgré la gestion post BELAL et le renouvellement des marchés de collecte intégrant la gestion des biodéchets. Pour rappel, il était de 85 % en 2022, avec un surcoût lié à la gestion des cyclones du début d'année 2022 et des indices de révision des contrats très défavorables.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et de son annexe dédiée aux données devant figurer dans le rapport annuel de la prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés, les éléments détaillés sont présentés dans le rapport en annexe.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/09/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 12/09/2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 2 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE du rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la communauté d'agglomération du Territoire de l'Ouest pour l'année 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président